

2015-0158

2015-02-10

2015-0158

2015-02-10

GROUPE

3

INSECTICIDE

SILENCER 120 EC Insecticide concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes dans les oléagineux, les céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, la laitue frisée, la laitue pommée, la laitue de serre, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asperges plumeuses, la phléole des prés cultivée pour le foin ou la semence, les patates douces, les carottes et les plantes ornementales d'extérieur.

GARANTIE :

Lambda-cyhalothrine 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 29052 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1

1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; traiter selon les symptômes. En cas d'exposition cutanée (visage ou autres régions sensibles), certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

MISE EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. **Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation.** Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. **SILENCER 120 EC** est gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps. Pendant l'application, les travailleurs

doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques.

Porter également des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque usage. Les opérateurs antiparasitaires qui se servent d'un pulvérisateur pneumatique doivent également porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH/MSHA/BSHE pour les pesticides.

3. Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.
4. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une matière active et un distillat de pétrole aromatique qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit est toxique pour les abeilles qui sont exposées directement au traitement, à la dérive et aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées. Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite : Endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

Sur la terre : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN

SILENCER 120 EC

Insecticide concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour la suppression des insectes dans les oléagineux, les céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, la laitue frisée, la laitue pommée, la laitue de serre, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les cerisiers de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, les asperges plumeuses, la phléole des prés cultivée comme fourrage ou semence, les patates douces, les carottes et les plantes ornementales d'extérieur.

GARANTIE :

Lambda-cyhalothrine 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 29052 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1

1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; traiter selon les symptômes. En cas d'exposition cutanée (visage ou autres régions sensibles), certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

MISE EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**
Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. SILENCER 120 EC est gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps. Pendant

l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques. Porter également des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque usage. Les opérateurs qui se servent d'un pulvérisateur pneumatique doivent également porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou bien d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH/MSHA/BSHE pour les pesticides.

3. Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.
4. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une matière active et un distillat de pétrole aromatique qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit est toxique pour les abeilles qui sont exposées directement au traitement, à la dérive et aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées. Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un

baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite : endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales.

Sur la terre : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs foliaires. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, effectuer un dépistage périodique et appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC aux premiers stades de développement des ravageurs.

MODE D'EMPLOI

Pour certaines espèces d'insectes, la toxicité relative des insecticides à base de pyréthrinoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit si le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes.

Habituellement, l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région. Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers où l'on pratique la lutte antiparasitaire intégrée étant donné qu'une réduction considérable de la population d'arthropodes utiles est possible. Lorsque les services de dépistage des ravageurs recommandent des applications répétées d'insecticides, il est préférable d'alterner l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC avec des insecticides de classes différentes pour empêcher le développement de populations de ravageurs résistants. Des populations localisées de certains insectes nuisibles (p. ex., le doryphore de la pomme de terre, la mineuse marbrée du pommier) ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrinoïdes de synthèse et pourraient développer rapidement une résistance à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus

possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes à coque étanche ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Pour l'épandage aérien, s'assurer que l'avion est muni de l'équipement approprié et qu'il est étalonné pour assurer un épandage uniforme, avec un risque minimal de dérive. Utiliser des marqueurs appropriés pour assurer un épandage uniforme. Appliquer lorsque les conditions météorologiques ne favorisent pas la dérive. Les conditions suggérées pour un bon épandage aérien sont des températures modérées (moins de 25 °C), une humidité relative modérée (supérieure à 40 %) et des vents légers (3 à 9 km/h).

N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes moyennes ou grosses, soit d'un diamètre médian de 215 microns ou plus. Par exemple : buses à jet plat 6506, buses à miroir CP 0,125 à angle faible (30 degrés), buses à jet conique creux D12-56.

Appliquer de 10 à 40 litres de solution à l'hectare. Utiliser les volumes d'eau les plus élevés de cette plage pour assurer une bonne couverture, obtenir une suppression optimale des insectes et limiter le plus possible la dérive du brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer plus de 83 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à l'hectare par épandage aérien.

Application par voie aérienne – NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes, les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou du rotor.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

ZONES TAMPONS

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suit, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé. Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de grande culture	Toutes cultures de grande production et plantes ornementales d'extérieur		15	15	15	15
Pulvérisateur pneumatique	Toutes cultures fruitières de verger et plantes ornementales d'extérieur		80	80	80	80
Épandage aérien	Pommes de terre, oléagineux, céréales, luzerne, pâturage non aménagé, jachère d'été	Voilure fixe ou tournante	100	20	100	100
		Maïs de grande culture et maïs sucré	Voilure fixe	225	20	800
	Voilure tournante		250	15	800	500
	Graine et gousse légumineuses	Voilure fixe	600	25	800	800
		Voilure tournante	300	20	800	525

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la classe (ASAE) de gouttelettes la plus grosse qui est indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CULTURES FRUITIÈRES					
POMMES	Puceron vert du pommier, punaise brune du pommier, cécidomyie du pommier, carpocapse de la pomme, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, mineuse marbrée du pommier, cicadelle blanche du pommier, arpentuse tardive	83	Terrestre	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
	Charançon de la prune, punaise terne, puceron lanigère du pommier	104	Terrestre		
CERISES	Charançon de la prune, trypète des cerises	104	Terrestre	<i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. <i>Trypète des cerises</i> : traiter lorsque le fruit tourne du vert au rose. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
PÊCHES ET NECTARINES	Puceron vert du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, punaise terne	104	Terrestre	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POIRES	Psylle du poirier (nymphe et adultes), carpocapse de la pomme	83	Terrestre	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus d'une fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
PRUNES	Charançon de la prune, puceron farineux du prunier	104	Terrestre	<i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. <i>Puceron farineux du prunier</i> : appliquer lorsque le dépistage local montre la présence de fortes populations de ces ravageurs.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
FRAISES	Anthronome de la fleur du fraisier, cercope des prés et punaise terne Adultes de Charançon noir de la vigne (répression seulement)	104	Terrestre	<i>Anthronome de la fleur du fraisier</i> : traiter à l'apparition des premiers boutons dans la couronne et répéter dès que les premiers boutons montrent du blanc. <i>Cercope des prés</i> : traiter dès l'apparition des ravageurs. <i>Punaise terne</i> : traiter de 7 à 10 jours après la première floraison et de nouveau de 7 à 10 jours plus tard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE Adultes de Charançon noir de la vigne Pour réprimer adultes de charançon noir de la vigne utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. On recommande un volume d'application de 300 à 400 L/ha. Effectuer le traitement dès l'apparition des charançons, et juste après la récolte de fraises.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CULTURES LÉGUMIÈRES					
CHOUX (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur)	Altise des crucifères, larve de la fausse teigne des crucifères, piéride du chou	42	Terrestre	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du choufleur. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
	Fausse-arpenreuse du chou	83			
MAÏS (y compris maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré et maïs de semence)	Légionnaire d'automne, ver gris	83	Terrestre	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi. <i>Vers-gris</i> (jusqu'au stade 5 feuilles) : Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte du maïs sucré. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte d'une culture utilisée pour l'ensilage. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements permis pour la saison.
	Pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs	83	Aérienne		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Mélange en cuve avec le fongicide Bumper 418 EC					
<p>L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec le fongicide Bumper 418 EC pour la suppression des insectes et des maladies foliaires. Appliquer l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à raison de 83 mL/ha en mélange avec le fongicide Bumper 418 EC à raison de 150 à 300 mL/ha. Consulter les étiquettes de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du fongicide Bumper 418 EC pour connaître les insectes et les maladies supprimés de même que les directives spécifiques d'application et les mises en garde. Les insectes et les cultures doivent se trouver au stade de développement précisé sur les étiquettes de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du fongicide Bumper 418 EC.</p> <p>Ce mélange peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Utiliser 40 L d'eau à l'hectare pour l'épandage aérien.</p> <p>Ce mélange n'est pas homologué pour l'usage sur le maïs à éclater.</p> <p>Ne pas récolter le maïs traité dans les 14 jours suivant l'application de ce mélange.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année dans le maïs de semence et plus de 2 traitements par année dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.</p> <p>Toujours vérifier la compatibilité des produits en préparant d'abord un mélange d'eau, d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et du produit d'association en petites quantités proportionnelles.</p>					

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES	
POMME DE TERRE	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne et altise des tubercules	83	Terrestre	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	<p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p>Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>Ne pas traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p> <p><i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>	
		83	Aérienne			
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoides avec un essai approprié.	83 à 125	Terrestre			Utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.
		83	Aérienne			
	Pyrale du maïs	83	Terrestre			

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Aérienne	Pulvériser à l'éclosion des œufs et au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires sont constatés sur les feuilles. Appliquer de nouveau à des intervalles de 4 à 7 jours si le dépistage indique que c'est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement.	
TOMATES	<p>Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne</p> <p>Vers-gris</p> <p>Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoides avec un essai approprié.</p>	<p>83</p> <p>83 à 125</p>	Terrestre	<p>Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p><i>Vers-gris</i> : (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.</p> <p><i>Doryphore de la pomme de terre</i> : utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.</p>	<p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare. Ne pas traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p>

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
TABAC					
TABAC, jeunes plants de serre	Ver-gris (moissonneur et vergris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Terrestre		Mélanger 2 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à 30 L d'eau et appliquer sur 200 m ² de planche de culture. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
TABAC CULTIVÉ EN PLEINE TERRE	Ver-gris (moissonneur et vergris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Terrestre	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Au moyen des méthodes précisées ci-après, appliquer la dose recommandée d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, la pression des buses étant réglée entre 175 et 350 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
TRAITEMENT DES CULTURES DE COUVERTURE		42	Terrestre	Appliquer lorsque la culture atteint de 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer le sol.	Appliquer 42 mL d'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC à l'hectare, une seule fois, sur les cultures de seigle ou de blé. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
TRAITEMENT DU SOL		83	Terrestre	Appliquer sur le sol, une seule fois, 5 jours avant le repiquage.	Ne pas incorporer au sol. Ne pas déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le fait de mélanger l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC avec le sol réduit son efficacité. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
TRAITEMENT APRÈS LE REPIQUAGE		83	Terrestre	Au repiquage	<p>Appliquer sur une bande de 25 cm au-dessus du rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. Un traitement de rappel au moyen d'un autre insecticide homologué pour cet usage peut s'avérer nécessaire si des vers-gris apparaissent tardivement.</p> <p>Ne pas traiter plus d'une fois par année. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p>
CULTURES OLÉAGINEUSES					
CANOLA ET MOUTARDE	Altise des crucifères, punaise (<i>Lygus</i> spp.)	83	Terrestre	<p><i>Charançon de la graine du chou</i> (adultes) : appliquer entre le stade du bourgeonnement et le début de la floraison de la culture. Le calendrier des traitements doit aussi être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de fortes populations de ravageurs. Un traitement effectué avant la migration des adultes dans le champ sera inefficace. L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC ne supprime pas les larves qui se développent à l'intérieur des gousses; il doit être appliqué avant la ponte.</p>	<p>Pour empêcher la migration des altises adultes qui passent l'hiver dans les champs, pulvériser (par application terrestre) sur une bande de 15 m autour du champ dès que les altises commencent à se nourrir.</p> <p>Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p>Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Pour le charançon de la graine du chou : effectuer une seule application par saison, par voie aérienne ou terrestre.</p> <p><i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>
	Charançon de la graine du chou (adultes)	83	Aérienne		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
	Piéride du chou	83	Terrestre	Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables (premiers stades larvaires). Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
	Larves de la fausse teigne des crucifères Fausse arpeuse du chou Légionnaire bertha	83	Aérienne		
	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	
		83	Aérienne		
TOURNESOL	Chrysomèle du tournesol	42 à 63	Terrestre	Appliquer dès l'apparition des insectes. Utiliser la dose élevée contre les adultes.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements permis pour la saison.
		83	Aérienne		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LIN	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
		83	Aérienne		
CULTURES CÉRÉALIÈRES					
BLÉ, ORGE, AVOINE	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la	Dans le blé, ne pas traiter

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
		83	Aérienne	plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	moins de 28 jours avant la récolte ou moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages. Dans l'orge et l'avoine, ne pas traiter moins de 28 jours avant la récolte ou moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
<p>Mélange en cuve avec MANA LADDER 240 EC ou l'herbicide HORIZON® 240 EC</p> <p>L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec l'herbicide HORIZON 240 EC pour la suppression des sauterelles et des mauvaises herbes en un seul passage dans le blé de printemps et le blé dur, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. Consulter l'étiquette de MANA LADDER 240 EC ou l'herbicide HORIZON 240 EC pour connaître les doses d'emploi et les mauvaises herbes supprimées. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>					
<p>Mélange en cuve avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE</p> <p>L'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC peut être utilisé en association avec l'herbicide liquide BISON™ 400L pour la suppression des sauterelles et de la folle avoine en un seul passage dans le blé de printemps et l'orge de printemps, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. On observe parfois une baisse de la suppression de la sétaire verte et de la sétaire glauque lorsque l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC est utilisé en mélange avec l'herbicide liquide BISON™ 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE. Consulter l'étiquette de l'herbicide liquide BISON™ 400L ou de l'herbicide liquide ACHIEVE pour connaître les directives et les doses d'emploi. Pour application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>					
<p>AUTRES USAGES</p>					

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LUZERNE, PÂTURAGES NON AMÉLIORÉS	Sauterelles	63 à 83	Terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est bas. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont	Ne pas laisser paître le bétail dans les 3 jours suivant le traitement. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » pour la
		83	Aérienne	plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	consommation humaine. <i>Épandage aérien</i> : Ne pas effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.
LUZERNE	Charançon postiche de la luzerne, punaise (<i>Lygus</i> spp.), punaise terne, puceron du pois, cicadelle de la pomme de terre	83 83	Terrestre	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	

Tableau de conversion des doses dans la luzerne

Dose (mL/ha)	Hectares traités avec 1 L de produit
42	23,8
63	15,9
83	12,0
104	9,6
125	8,0

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Légumes bulbes (Groupe de cultures 3 : ail; ail géant; poireau; bulbes d'oignons secs, oignons verts et oignon à bottelet; échalotes)	Thrips de l'oignon	188	Terrestre seulement	<p>Traitement foliaire avec un pulvérisateur à rampe terrestre, dès l'apparition des insectes ou des dommages. Une couverture uniforme du feuillage et une bonne pénétration des gouttelettes dans l'endroit des feuilles verticillées où les thrips se nourrissent et se cachent, est essentielle pour une meilleure suppression. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.</p> <p>Pour la récolte manuelle et l'éclaircissage des oignons verts, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 10 jours après le traitement. Pour toute autre activité, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Pour toute autre culture, NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Les travailleurs doivent être avisés</p>	<p>Appliquer dans 500 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année. Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE</p> <p>POUR USAGE SUR LES POIREAUX EN ONTARIO SEULEMENT.</p>

				verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.	
Laitue pommée	Fausse arpentuse du chou, punaise terne, ver gris moissonneur et ver gris blanc	83	Terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Appliquer dans 500 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme. Ne pas appliquer moins de 3 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Accorder un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Laitue frisée	Punaise terne				
Brise-vent de cerisiers de Virginie	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier, tordeuse du pommier	58	Terrestre seulement	<p><i>Livrée des prairies</i> : Appliquer avant la floraison lorsque les insectes sont visibles, habituellement du milieu à la fin de mai.</p> <p><i>Tordeuse du cerisier</i> : Appliquer après la floraison dès l'apparition des insectes, habituellement du début au milieu de juin.</p> <p><i>Tordeuse du pommier</i> : Appliquer après la floraison dès que des dommages apparaissent, habituellement du début au milieu de juin.</p>	<p>Faire une pulvérisation foliaire de façon que les feuilles soient mouillées, mais sans dégoutter.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par année.</p> <p>Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

LÉGUMES-FEUILLES DE LA FAMILLE DES BRASSICACÉES

<p>Brocoli, choux de Bruxelles, chou, choufleur</p>	<p>Cécidomyie du chou-fleur (<i>Contarinia nasturtii</i>)</p>	<p>83</p>	<p>Terrestre seulement</p>	<p>Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p>	<p>Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 3 fois par culture par année (249 mL produit/année).</p> <p>Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.</p> <p>Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>
<p>SOUS-GROUPE DE CULTURES 5A (légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica) : brocoli, brocoli de Chine [gai lon], chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois [pé-tsaï], chou chinois [gai-choï], choufleur, chou brocoli et chourave)</p>	<p>Thrips de l'oignon</p>	<p>188</p>	<p>Application par voie terrestre seulement.</p>	<p>Appliquer dès l'apparition des insectes.</p>	<p>Appliquer en traitement foliaire généralisé. NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte mécanique du chou pommé et dans les trois jours précédant la récolte mécanique des autres cultures du groupe 5A. NE PAS appliquer dans les 6 jours précédant la récolte manuelle des cultures du groupe 5A. NE PAS entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 4 jours suivant le traitement pour le dépistage et dans les 6 jours suivant le traitement pour la taille, l'écimage, l'irrigation, l'éclaircissage et le palissage à la main. Pour toute autre activité, ne pas entrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant le traitement. NE PAS appliquer plus de 3 fois par saison de croissance. Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS appliquer par voie aérienne. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Un volume d'eau de 500 L/ha est recommandé.</p>

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POIS, succulents : Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris pois nain, sans parchemin, mange-tout, pois sugar snap, petit pois, pois des jardins, pois vert), pois perdrix	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>¹ Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p>² Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les</p>	<p>À moins d'indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fêveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.</p> <p>DAAR de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fêveroles sèches).</p> <p>DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout.</p> <p>NE PAS faire plus de 3 applications par saison.</p> <p>Épandage aérien :</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.</p> <p>NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.</p> <p>Volume d'eau :</p> <p>Pour le traitement terrestre : 100 à 200 L/ha</p> <p>Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de</p>
	Ver-gris ^{3,5}	83 à 187			
	Ver gris ³ Cicadelle de la pomme de terre	83			
	Chrysomèle du haricot ²	83 à 233	Terrestre seulement		
		83	Aérienne		
Pois cultivé	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre	<p>¹ Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p>² Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les</p>	<p>À moins d'indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fêveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.</p> <p>DAAR de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fêveroles sèches).</p> <p>DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout.</p> <p>NE PAS faire plus de 3 applications par saison.</p> <p>Épandage aérien :</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.</p> <p>NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.</p> <p>Volume d'eau :</p> <p>Pour le traitement terrestre : 100 à 200 L/ha</p> <p>Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de</p>
	Ver-gris ^{3,5}	83 à 187			
	Charançon rayé du pois (<i>Sitona lineate</i>) ⁴	83			
POIS, secs : Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture), pois perdrix	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre	<p>¹ Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p>² Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les</p>	<p>À moins d'indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fêveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.</p> <p>DAAR de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fêveroles sèches).</p> <p>DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout.</p> <p>NE PAS faire plus de 3 applications par saison.</p> <p>Épandage aérien :</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien.</p> <p>NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.</p> <p>Volume d'eau :</p> <p>Pour le traitement terrestre : 100 à 200 L/ha</p> <p>Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de</p>
	Ver-gris ^{3,5}	83 à 187			
	Sauterelles Ver gris ³	83			

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
	Chrysomèle du haricot ²	83 à 233	Terrestre seulement		
		83	Aérienne	<p>conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot. Répéter les traitements à des intervalles entre 4 et 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs.</p> <p>³ L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.</p> <p>⁴ Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds.</p> <p>Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.</p> <p>⁵ Pour supprimer le ver-gris, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours.</p> <p>Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.</p>	20 L/ha

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Féverole à petits grains (féverole à gros grains)	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. ¹ Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque	Sauf indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local. NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les féveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.
	Ver-gris ^{3,4}	83 à 187			
	Punaise Cicadelle de la pomme de terre	83			
	Chrysomèle du haricot ²	83 à 233	Terrestre seulement		
		83	Aérienne	les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja. ² Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot.	DAAR de 21 jours pour le soya, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et féveroles sèches). DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout. NE PAS faire plus de 3 applications par saison. NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail. Épandage aérien : Ne pas faire plus de 2 applications de 83 mL/ha du total permis pour l'épandage aérien. Volume d'eau :
Pois chiches	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre	³ L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application de Silencer 120 EC doit se faire le plus près possible de l'activité trophique. ⁴ Pour supprimer le ver-gris, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.	Pour le traitement terrestre : 100 à 200 L/ha Pour l'épandage aérien : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 20 L/ha
	Ver-gris ^{3,4}	83 à 187			
	Sauterelles Cicadelle de la pomme de terre Ver gris ³	83			
	Chrysomèle du haricot ²	83 à 233	Terrestre seulement		
		83	Aérienne		
Lentilles	Puceron du soja ¹ Puceron du pois ¹ Puceron du haricot ¹	83 à 233	Aérienne ou terrestre		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
	Ver-gris ^{3,4}	83 à 187			
	Sauterelles Punaise Cicadelle de la pomme de terre Ver gris ³	83	Aérienne ou terrestre		
LAITUE (de serre seulement)					
Laitue (de serre)	Arpenteuses du chou	83 mL/ha dans un volume d'eau qui permet d'assurer une couverture adéquate	Application terrestre seulement	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début développement du ravageur.	Ne pas traiter moins de 3 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 2 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
FEUILLAGE DES ASPERGES					
Asperges (feuillage)	Pucerons européens de l'asperge	83 mL de produit par hectare dans 100 à 200 L d'eau par hectare	Application terrestre seulement	Appliquer après la récolte sur le feuillage seulement Appliquer 7 à 10 jours plus tard si un dépistage indique qu'il faut procéder d'autres application	. NE PAS traiter plus de 3 fois par saison. Délai d'attente avant récolte de 180 jours. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN à s.
MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ					
Maïs, de grande culture et sucré	Noctuelle ponctuée (<i>Pseudaletia unipuncta</i>)	83 83	Traitement terrestre Épandage aérien	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS faire plus de 3 traitements par hectare saison.
Maïs, de grande culture, sucré, à éclater et de semence	Pyrale du maïs (<i>Ostrinia nubilalis</i>) et larve de l'épi du maïs (<i>Helicoverpa zea</i>)	187 187	Traitement terrestre Épandage aérien	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré é devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis	NE PAS faire plus de 2 traitements par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. Maïs sucré : NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
				lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.	Maïs à ensilage : NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Maïs de grande culture, à éclater et de semence : NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.
PHLÉOLE DES PRÉS (cultivé pour le foin ou la semence)					
Phléole des prés (cultivé pour le foin ou la semence)	Sauterelles	63 à 83 mL de produit/ha dans 100 à 200 L/ha	Application terrestre seulement	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.	NE PAS faire plus de 3 traitements par saison. Attendre 7 jours entre les traitements. NE PAS faire un traitement dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN. On peut nourrir les vaches qui ne sont pas en lactation et d'autre bétail avec des cultures traitées à l'insecticide MATADOR 120EC après un intervalle de 14 jours entre le traitement et la récolte ou le fourrage.
PATATE DOUCE					
Patate douce	Altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle de la pomme de terre	83 mL de produit/ha Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha	Traitement terrestre seulement	Le moment du traitement doit se fonder sur la présence de ravageurs à des stades sensibles de développement et des populations importantes tel que déterminé par un dépistage local.	NE PAS faire plus de 3 traitements par année. Attendre 7 jours entre les traitements. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CÉRÉALES					
Blé, orge et avoine	Noctuelle ponctuée (<i>Pseudaletia unipuncta</i>)	83	Traitement terrestre.	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS faire plus de 3 traitements par année. NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 mL/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. NE PAS traiter dans les 28 jours précédant la récolte. NE PAS traiter moins de 14 jours avant de laisser le bétail paître dans les pâturages.
		83	Épandage aérien.		
POMMES DE TERRE					
Pommes de terre	Noctuelle ponctuée (<i>Pseudaletia unipuncta</i>)	83	Traitement terrestre.	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS faire plus de 3 traitements au sol par année. NE PAS faire plus de 2 traitements de 83 ml/ha par épandage aérien sur le total de traitements permis par saison. Traitement terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. Épandage aérien : Appliquer dans 10 à 40 L d'eau par hectare. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
		83	Épandage aérien.		

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE mL/HA	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Carottes	Mouche de la carotte (<i>Psila rosae</i>) Charançon de la carotte (<i>Listronis oregonensis</i>)	83	Traitement terrestre	Le premier traitement doit être effectué au stade 2 ou 3 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations	Attendre 7 jours entre les applications. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte NE PAS faire plus de 3 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.
CANOLA					
Canola	Cécidomyie du choufleur (<i>Contarinia nasturtii</i>)	83	Application par voie terrestre ou aérienne.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha sur le total permis par saison par voie aérienne. Volume d'eau Application par voie terrestre : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. Application par voie aérienne : Appliquer dans 10 – 40 L d'eau à l'hectare.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/100 L)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Plantes ornementales d'extérieur	Adultes de Charançon noir de la vigne	30	Terrestre	Appliquer lorsque l'on aperçoit les adultes de charançon noir de la vigne et les dommages occasionnés. Attendre 7 jours entre les applications.	NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN. NE PAS faire plus de 3 applications par année. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, pour un volume maximum de 750 L/ha.

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 6 jours pour couper des fleurs après l'application.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Est définie comme zone résidentielle tout lieu d'usage où des personnes passives, y compris les enfants, pourraient être exposées à la matière durant ou après le traitement, soit des habitations résidentielles, des écoles, des bâtiments publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé à la matière.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide concentré émulsifiable SILENCER 120 EC ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

® HORIZON et ACHIEVE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Bumper 418 EC est une marque déposée de ADAMA Group Company.

Bison 400L est une marque déposée de ADAMA Group Company.